

2^{ème} REUNION NAO DU 29 JANVIER 2015

LA CFE-CGC fait un constat :

- Une baisse des effectifs conséquente de 2006 à 2014 – 19,69 % (- 530 salariés), pour 2014 – 4%
- Une augmentation du chiffre d'affaire de 3%
- Une baisse du pouvoir d'achat liée à la mutuelle devenue imposable
- Le badge TIS conjoint devenu imposable
- Selon le cabinet conseil DELOITTE et AON HEWITT, l'augmentation moyenne nationale des grandes entreprises faisant des bénéfices est de 2,5 %

La CFE-CGC a demandé :

- une augmentation de 2,5 % pour tous
- le paiement des heures supplémentaires ou la récupération pour le personnel de la structure sur la base du volontariat
- la mise en place d'une prime variable sur objectif pour le personnel de la structure non forfaitaire

La direction propose :

- 0 % sur la valeur du point
- 0,62 % décomposé de la manière suivante :
 - 0,37 % ancienneté
 - 0,11 % mesure catégorielle (accord viabilité)
 - 0,14 mesure individuelle
- Augmentation de la part patronale mutuelle + 0,70 % au lieu de 0,66 %
- Augmentation du panier de 7,3104 € à ... réflexion en cours, soit 2800 personnes concernées
- Examen de la situation des salariés dont l'avancement n'a pas évolué ces 10 dernières années
- Augmentation du TIS perso de 50 € soit 400 €
- Pour le personnel forfaitaire une hausse moyenne basée sur 0,62 %

Prochaine réunion le 6 février à 10H00 à Reims

Notre syndicat CFE-CGC fera tout pour préserver notre pouvoir d'achat.

